

A Force Ouvrière, être syndiqué c'est être confédéré, c'est-à-dire être en liaison avec l'ensemble des salariés de toutes professions.  
Le montant indiqué ci-dessous inclut la carte syndicale et 12 **timbres (pour info, entre parenthèse le «prix de revient» de la cotisation après crédit d'impôt, donc ce n'est pas le montant à payer)**. Pour les collègues travaillant à temps partiel, la cotisation se comptabilise au prorata de votre quotité de travail.

**Pour les syndiqués de l'an passé**, quelle que soit la date d'adhésion, la cotisation due est complète, donc celle indiquée dans le tableau.

**Pour les nouveaux syndiqués** qui se syndiquent en cours d'année :

- soit vous voulez adhérer en janvier, alors vous versez la somme indiquée.

- soit vous souhaitez payer à partir du mois de votre adhésion, vous faites alors une règle de trois ! (montant total dû / 12 \* nombre de mois restant jusqu'à décembre inclus).

*Vous pouvez faire **10 chèques** maximum (si vous vous syndiquez en janvier), 9 pour février, 8 pour mars...*

## Avec votre cotisation, vous recevrez

Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions.  
Une économie non négligeable.

Votre carte syndicale et vos timbres.

Votre adhésion à l'AFOC Association de défense des consommateurs et locataires

Une lettre aux syndiqués régulière et des mails spécifiques et plus précis vous informant de l'activité de votre syndicat et des informations pour votre carrière...

### • COTISATIONS DE BASE sur 12 mois

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs					130 € (44,2)	135 € (45,9)	140 € (47,6)	145 € (49,3)	155 € (52,7)	160 € (54,4)	170 € (57,8)
Profs des Ecoles	125 € (42,5)	130 € (44,2)	135 € (45,9)	138 € (46,92)	144 € (38,76)	150 € (51)	162 € (55,08)	174 € (59,16)	186 € (63,24)	201 € (68,34)	216 € (73,44)
P.E. hors classe	225 € (76,5)	230 € (78,2)	235 € (79,9)	245 € (83,3)	250 € (85)	255 € (86,7)	260 € (84,4)				

### • Cotisations annuelles spécifiques

Etudiant en M1 : 33 € (12)

CUI, EAP, EVS, AESH... : 36 € (13)

Disponibilité : 30 € (11)

Congé parental : 36 € (13)

Retraité : 129 € (43,86)

## **Bulletin d'adhésion au SNUDI FO de la Haute-Saône**

Retourner la partie ci-dessous avec votre chèque à :

**UD FO 70 - 5 cours François Villon – BP 50192 - 70004 VESOUL CEDEX**

✂-----✂

Cotisation de base .....		+ Majoration.....		=..... €
<u>Temps partiel</u> : oui (.....%) - non		<u>Nombre de chèques</u> :		
<u>Nom</u> :				
<u>Prénom</u> :				
<u>Corps</u> : Instit. - P.E. -		<u>Fonction</u> : Adjoint - Directeur - IMF - ASH - autre :		
<u>Echelon</u> :	<u>Date de passage</u> :	<u>Date de naissance</u> :		
<u>Ecole - Localité</u> :			<u>Tél.</u> :	
<u>Adresse personnelle</u> :				
<u>Téléphone personnel</u> :		<u>E-mail personnel</u> :		
<u>Déclare adhérer au SNUDI FO 70</u>				
<u>Date et signature</u>				